



**PRÉFET
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MÉDAILLE D'HONNEUR DES SOCIÉTÉS MUSICALES ET CHORALES

pour les membres des Sociétés Musicales et Chorales ayant plus de 20 ans de services,
régie par le décret n° 2020-977 du 3 août 2020 relatif à la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales

PROMOTION DU :

1^{er} JANVIER

14 JUILLET

I – NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

➤ ETAT CIVIL

M. Mme Mlle NOM (de naissance) :

NOM (d'usage) :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Dépt :

Nationalité :

Profession :

Adresse (personnelle actuelle) :

Code postal :

Commune :

Nom de la société musicale ou de la chorale	Commune	Date d'entrée	Date de sortie	Nombre d'années

Motif de la présentation :

Avis du Préfet :

A Orléans, le

Favorable

Sans objection

Défavorable

II – CONSTITUTION DU DOSSIER

➔ Pièces à joindre **impérativement** au dossier :

- Une photocopie de la carte nationale d'identité recto/verso (lisible) en cours de validité, **uniquement**
- Un certificat du président de la/les société(s) musicale(s) ou chorale(s), attesté par le /les maire(s) de la/les commune(s) siège(s)

➔ Date limite d'envoi du dossier :

- ☞ Promotion du 1^{er} janvier : dossier à déposer **avant le 1^{er} décembre** en Préfecture
- ☞ Promotion du 14 juillet : dossier à déposer **avant le 14 juin** en Préfecture

Préfecture du Loiret
Pôle de la Représentation de l'État
181, rue de Bourgogne
45042 ORLEANS Cedex 1

Les dossiers reçus hors délai sont conservés pour la promotion suivante.

☞ **Pour les candidats domiciliés dans le département du Loiret :**
AUCUN accusé de réception ne sera envoyé

☞ **Pour les candidats domiciliés hors département :**
Les demandes devront être adressées directement à la préfecture de résidence du candidat

~~~~~

**Les diplômes de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales sont adressés dans un délai minimum d'un mois à compter de la date de promotion**

Un diplôme est délivré aux titulaires de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales.  
L'achat de la médaille sera à la charge du récipiendaire.